

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Chésereux du jeudi 16 mars 2006

Présidence : M. Philippe Pellegrin, Président.

Membres présents :	38
Membres excusés :	4
Membres absents :	2
Total membres assermentés :	44

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal du 8 décembre 2005.
2. Communications de la Municipalité.
3. Préavis No 68/2006 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur de la requérante Dominique Vallet de Villeneuve.
4. Préavis No 69/2996 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur du requérant Graham Kaye.
5. Préavis No 70/2006 : Réfection du « chemin de Chardonneret » Demande d'investissement.
6. Préavis No 71/2006 : Plan Partiel d'Affectation (PPA) du massif de la Dôle.
7. Communications du bureau.
8. Divers et propositions individuelles.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal du 8 décembre 2005 :

Jacques Ansermet, Syndic, relève une inexactitude au point 5 des « communications de la Municipalité ».

Le texte corrigé est le suivant :

- Un projet est à l'étude pour reconfigurer les districts. La Municipalité privilégie le découpage du Canton en cinq régions d'importance égale du point de vue de la population. Concernant les lignes directrices du Plan Directeur Régional (PDR), la Municipalité demande que la région « Asse et Boiron » soit mieux prise en compte.

Vote : le procès-verbal modifié est approuvé à la majorité avec 2 abstentions.

2. Communications de la Municipalité :

Jacques Ansermet, Syndic :

- Relève l'excellent travail du bureau électoral le week-end dernier. Les résultats sont sortis rapidement et il n'y a pas eu d'anicroche. Les membres du bureau sont chaleureusement applaudis ;
- L'aéroport international de Genève va effectuer des exercices simulant des recherches d'avions accidentés en survolant le territoire communal du 24 au 26 avril et le 16 mai prochains ;
- Les lignes directrices du Plan Directeur Régional ont été révisées et vérifiées par la Municipalité qui les a acceptées en tant que telles. La région Asse et Boiron est prise en compte en tant qu'entité ;
- Le Plan Directeur Communal est revenu du Canton avec de très bonnes notes. Quelques corrections ont déjà été effectuées par le mandataire. Après un dernier examen à la

Municipalité, il repartira au Conseil Régional puis au Canton. Enfin, il y aura une présentation à la population et une enquête publique ;

- Concernant les demandes de naturalisation lors de la prochaine législature, la Municipalité souhaite conserver la commission de naturalisation. Cela semble en effet plus correct et démocratique qu'un groupe de citoyens issu du Législatif puisse faire l'audit avec la Municipalité, ce dernier n'appartenant alors pas seulement à l'Exécutif. Cette commission consultative pourra à son libre choix rendre rapport au Conseil Communal ;
- Le référendum des Communes a connu un succès monumental puisque 31'742 signatures vérifiées ont été transmises au Canton. C'est assez exceptionnel pour un objet qui n'a eu que 20 jours pour récolter les signatures requises. Le Conseil d'Etat devrait vraisemblablement retirer ce projet ;
- Une nouvelle société locale voit le jour à Chésereux : SOS = Société Organisatrice de Soirées. Il s'agit d'une société de jeunesse hors FJDN dont le président est Sébastien Rigamonti. Les statuts ont été acceptés par la Municipalité ;
- Madame Jacqueline Sager, secrétaire municipale, va quitter ses fonctions au 30 juin. Des annonces ont déjà paru dans la presse afin de lui trouver une remplaçante.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Les travaux sur la route de la Florettaz n'ont pas pu être effectués avant l'hiver. L'entreprise Perrin, devrait commencer ce chantier d'ici 2 à 3 semaines ;
- Le dossier concernant le réaménagement du carrefour de la Laiterie est revenu du Canton sans remarques bloquantes et le projet va être mis en route. Cependant, la zone du 30 à l'heure ne figurera pas sur le plan d'enquête mais fera l'objet d'un dossier séparé. Cette zone se prolongera certainement de la route de la Poste jusqu'à la route de Crassier ;
- Le vendredi 17 mars une séance aura lieu avec la commission du canton concernant les zones 30 à l'heure ;
- Concernant les travaux de modération de trafic sur la route de Chiblins, deux séances ont eu lieu avec le Service des Routes. De petites modifications ont été apportées et le dossier est parti au Canton pour étude préalable. La réalisation des travaux devrait pouvoir débiter en automne.

Georgette Ansermet, Municipale :

- L'émission « Les Dicodeurs » sera enregistrée à la salle communale le 3 avril prochain et passera sur les ondes de la RSR début mai ;
- Pascal Penel (Restaurant la Couronne) a annoncé qu'il cesserait son activité en juin 2006.

3. Préavis No 68/2006 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur de la Requérante Madame Dominique Vallet de Villeneuve

Philippe Pellegrin, Président, explique la procédure de votation. Les requérants et la presse sont priés de se retirer, le vote ayant lieu à huis clos et à bulletin secret.

Le rapport de la commission de naturalisation est lu par Madame Claire Häusermann.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 68/2006 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis No 69/2006 : Demande d'admission à la bourgeoisie de Chésereux en faveur du Requérant Monsieur Graham Kaye

Le rapport de la commission de naturalisation est lu par Madame Claire Häusermann.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 69/2006 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

5. Préavis No 70/2006 : Réfection du « chemin de Chardonneret »
Demande d'investissement

Christian Pierrehumbert, Municipal, précise l'emplacement de ce chemin, soit à la montée de la route de Bonmont, 110 m après le petit pont, avant le golf. Il s'agit d'un chemin sans issue dans un état assez déplorable.

Rapport de la commission ad hoc lu par Christian Flückiger.

Rapport de la commission de gestion lu par Philippe Widmer.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 71/2006 : Plan Partiel d'Affectation (PPA) du Massif de la Dôle

Jacques Ansermet, Syndic, commente le plan: il s'agit d'un Plan Partiel d'Affectation exceptionnellement situé sur 4 communes. En fait, la commune de Chésereux est très peu concernée par le sujet, mais la Dôle est sur son territoire et cela rend notre Commune responsable du site au même titre que les autres Communes.

Il y a une bonne synergie entre toutes ces Communes. Le PPA va atteindre son but car il n'est pas trop directif et donne de bons moyens pour traiter le sujet. La Commune de St.-Cergue a déjà voté le PPA ; Gingins et La Rippe doivent encore le faire. Monsieur Ansermet indique également qu'il n'y a pas d'opposition pour la construction du télésiège.

Françoise Ramel lit le rapport de la commission d'urbanisme.

Questions :

- Roland Oppliger se réfère à l'article 13, paragraphe 3 et demande pourquoi l'exploitation des installations est limitée à la période hivernale. N'y aurait-il pas moyen de rentabiliser les installations pendant les autres saisons ? Il relève également que la fermeture est fixée au lundi de Pâques. Cette date étant fluctuante, un bon enneigement permettrait sans doute de prolonger la saison après cette date et, de ce fait, améliorer la rentabilité de l'exploitation. De plus, dans l'aménagement des pistes de ski, il n'est pas stipulé l'emploi des canons à neige, installations qui pourraient être très utiles voire même indispensables selon le climat futur.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que le choix des dates n'est pas anodin. Les statistiques de Télé-Dôle ont clairement démontré qu'aucune exploitation n'a pu avoir lieu après le lundi de Pâques, même en cas de grand enneigement.

Concernant l'exploitation estivale, les écologistes ne voulaient pas en discuter. Cet élément de blocage a été retiré. De plus, il est pratiquement impossible de rentabiliser un télésiège en été. Cependant, il n'est pas interdit de le faire fonctionner d'une manière événementielle (par ex : sortie des aînés au niveau du district, etc). Quant aux canons à neige, le manque d'eau ne permet pas de l'envisager. La station des Rousses a un bassin d'accumulation dédié aux canons à neige. D'autre part, la Dôle est dans un IFP (Inventaire Fédéral de Paysage) pour la moitié du domaine skiable. C'est un endroit où toute autre construction que des installations stratégiques (par ex : radar de la Dôle) est interdite. En conséquence, nous sommes devant deux problèmes : l'interdiction formelle et le manque d'eau. Cependant, Télé-Dôle a acquis un ratraque muni d'un treuil qui permet de remonter la neige accumulée par endroit jusqu'aux pistes qui en ont besoin. Cette technique présente d'ailleurs l'avantage que la neige semble de bien meilleure qualité comparée à celle obtenue par les canons.

Vote : le préavis No 71/2006 est accepté à l'unanimité.

7. Communications du bureau :

- Philippe Pellegrin, président réitère les remerciements au bureau faits en début de séance pour la bonne marche des élections ;
- A titre personnel, il précise que les papillons que les habitants ont reçus dans leur courrier les incitant à voter pour lui, n'étaient pas de son fait. Il en a parlé ouvertement avec Monsieur Gubler, qui lui s'était présenté pour la Municipalité d'une manière officielle. Il le félicite d'ailleurs pour sa brillante élection ;
- Il y a une cagnotte pour le conseil, et comme on arrive en fin de législature, une sortie se prépare. L'entreprise Rochat Transports a été approchée à ce sujet : plus de détails suivront en temps voulu ;
- Concernant les élections, il manque 4 suppléants. Les « viennent ensuite » sur la liste seront contactés dans l'ordre des voix obtenues, afin de savoir qui reste intéressé par ces postes vacants.

8. Propositions individuelles :

Georges Lacôte se souvient d'une discussion sur la pose éventuelle d'une chaudière à bois et se demande si il ne serait pas judicieux de profiter des travaux du carrefour de la Laiterie pour tirer des tuyaux jusqu'à l'administration communale et, ainsi, se préparer à chauffer les bâtiments communaux de cette manière.

Jacques Ansermet, Syndic, enregistre la demande même si ce n'est pas tout à fait d'actualité.

Jean René Lepezel souhaite attirer l'attention des conseillers sur le parking anarchique sur les hauts des Grands Champs. En effet, les enfants sont souvent contraints de marcher sur la route. Il se demande si des chaînes peuvent être placées à l'instar du poids public.

Christian Pierrehumbert, Municipal, enregistre la demande. La Municipalité va être attentive à ce problème.

Diego Suva mentionne un problème récurant à la jonction du chemin « En la Fin et Route de Crassier ». Il semble que le droit de priorité soit peu clair pour les automobilistes qui sortent des Grands Champs. Une peinture au sol permettrait sans doute d'éclaircir la situation.

Christian Pierrehumbert, Municipal, précise que c'est une zone de rencontre avec un chemin communal, donc la règle de la priorité de droite est appliquée.

Diego Suva rappelle que la plate-bande au bout du chemin du Courtillet est défoncée systématiquement par des roues de camion et demande qu'une solution soit trouvée.

Christian Pierrehumbert, Municipal, va demander à l'employé communal de la remettre en état.

Christian Flückiger se réfère à divers articles parus dans la presse sur la péréquation et arguant que les calculs ont été mal faits ; que certaines communes paient trop. Qu'en est-il de notre Commune ?

Jacques Ansermet, Syndic, estime que nous avons beaucoup de chance. En effet, Chésereux faisant partie de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises), qui a également trouvé des erreurs d'ailleurs admises par le Conseil d'Etat, nous sommes directement bénéficiaires des modifications apportées à la péréquation.

Roland Oppliger constate plusieurs dégâts sur les bandes herbeuses et au bord des routes, certainement dus à l'hiver particulièrement rude de cette année et se demande si une équipe est prévue pour une remise en état.

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que ces travaux seront conjugués avec les chantiers prévus avec l'entreprise Perrin.

La séance est levée à 21 h 15 et suivie d'une verrée.

Le président :

Philippe Pellegrin

La secrétaire

Lilly Steimer